Ville de Dreux

CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 15 OCTOBRE 2026

DÉLIBÉRATION N°DEL2026-183

Cession du Proxibus au CCAS pour un euro symbolique
(Finances)

3.2
Rapporteur : André HOMPS

Nombre de membres en exercice	**39**
Nombre de présents	**32**
Nombre de pouvoirs	**7**
Votants	**39**

L'an deux mille vingt-six, le quinze octobre à vingt heures et une minute, le Conseil municipal de la Mairie de Dreux, dûment convoqué le 9 octobre 2026, s'est réuni à DREUX sous la Présidence de Monsieur Abdel-Kader GUERZA.

Étaient présents
Abdel-Kader GUERZA, Marie-Françoise SCAVENNEC, André HOMPS, Martine PITOU, Christophe LE CICLÉ, Florence ARCHAMBAUDIÈRE, Philippe RIVE, Sabine FRETEY, Jacques ALIM, Caroline BRAY, Nadine CHOLIN, Véronique JULIE, Arnaud DAUTREY, Slimane MORDI, Ratko KLISURA, Sophie WILLEMIN, Caroline SIMOES, Mathieu TRIBOUILLOIS, Halima TAÏBI, Asma SHAHZAD, Nelson FONSECA, Hakan YILDIZ, Mattis AÏT-MOUHOUB, Frédéric COVET, Talal ABDUL-KADER, Eric DUQUESNOY, Pierre-Frédéric BILLET, Esra ATSAK, Marie DALENÇON, Youssef LAMRINI, Yasemin ALBAYRAK, Valentino GAMBUTO.

Pouvoirs
Mounir CHAKKAR donne procuration à Mathieu TRIBOUILLOIS, Fatiha MESSAOUDI donne procuration à Marie-Françoise SCAVENNEC, Fouzia KAMAL donne procuration à André HOMPS, Christophe LE DORVEN donne procuration à Abdel-Kader GUERZA, Sébastien LEROUX donne procuration à Marie DALENÇON, Caroline VABRE donne procuration à Esra ATSAK, Jean LESPINAS donne procuration à Youssef LAMRINI.

Le quorum étant atteint, le Conseil municipal peut valablement délibérer.

Secrétaire de séance : Madame Marie-Françoise SCAVENNEC.

La Ville de Dreux est propriétaire d'un minibus d'occasion aménagé, dénommé « Proxibus », acquis en 2019 pour un montant de 24 627,56 € HT, destiné à être réformé.
Ses caractéristiques sont les suivantes :
Marque : Renault
Modèle : Master
Immatriculation : CG-056-CQ
N° Châssis : VF1EDC1H637584559

Depuis son acquisition, il est utilisé principalement pour les besoins du centre communal d'action sociale (CCAS), dans le cadre de ses actions sociales de proximité en lien avec la santé.
Son moteur est aujourd'hui hors service et le véhicule ne peut plus circuler en l'état.

La Ville n'en ayant pas l'usage et le CCAS souhaitant le conserver pour poursuivre ses missions, il est proposé de le lui céder, en l'état, pour un euro symbolique.
Cette cession permettra au CCAS de poursuivre et de renforcer son action auprès des publics qu'il accompagne, sans avoir à acquérir un nouveau véhicule. Le CCAS s'engagera à affecter le Proxibus à cette activité et prendra en charge sa remise en état, son assurance, son entretien et l'ensemble des frais liés à son utilisation.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

ENTENDU l'exposé de André HOMPS,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, à l'unanimité

- Approuve la cession à l'euro symbolique ne donnant pas lieu à paiement du minibus au profit du CCAS,
- Approuve sa sortie de l'inventaire communal,
- Autorise Monsieur le Maire ou son représentant, dûment habilité, à accomplir les formalités nécessaires au transfert de propriété du véhicule et à signer les documents correspondants.

Le registre dûment signé.

Extrait certifié conforme au registre des délibérations.

En application de l'article R 421-1 du code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Secrétaire de séance

Madame Marie-Françoise SCAVENNEC

MAIRIE DE DREUX (EURE-ET-LOIR)

Le Maire,

Abdel-Kader GUERZA

Document certifié exécutoire
Dépôt à la Sous-Préfecture de DREUX le 26 OCT. 2026
Et publication sur le Site Internet de la ville de Dreux le 26 OCT. 2026

Accusé de réception en préfecture
028-212801344-20261015-DEL2026-183-DE
Date de télétransmission : 26/10/2026
Date de réception préfecture : 26/10/2026